



PREAVIS NO 04-2025

du 29 avril 2025

CONCERNANT

LE RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR SA GESTION 2024 ET LES COMPTES COMMUNAUX 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions légales de la loi sur les communes du 28 février 1956 (LC), du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom) et du règlement du Conseil communal de Puidoux, nous avons l'avantage de vous adresser ce préavis qui porte sur les deux parties suivantes :

- 1) **Rapport de la Municipalité sur sa gestion 2024**, dont la brochure est annexée au présent préavis
- 2) **Les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2024**

L'examen des comptes vous permettra de constater que le résultat final laisse apparaître **un excédent de revenus de CHF 8'927.56**, alors que le préavis no 08-2023 relatif au budget 2024 prévoyait un excédent de charges de CHF 591'000.00.

Le total des charges d'exploitation sans les amortissements et sans les attributions aux fonds de réserve se monte à CHF 14'360'091.62 et celui des revenus d'exploitation à CHF 16'088'518.33.

La différence de **CHF 1'728'426.71 représente la marge d'autofinancement.**

La brochure annexée au présent préavis sur les comptes communaux vous présente tous les détails, ainsi que les commentaires de la Municipalité.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de Puidoux de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

- Vu** le préavis no 04-2025 du 29 avril 2025 concernant le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2024 et les comptes communaux 2024 ;
- Ouï** les rapports de la Commission de gestion-finances chargée de son étude ;
- Vu** que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- 1) de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2024,
- 2) d'approuver les comptes communaux 2024 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité, ainsi qu'à la Bourse communale.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-syndic



Jean-Christophe Butty



La Secrétaire



Laurane Waeber

Municipal-délégué : M. René Gilliéron, Syndic

Annexes : - Rapport de la Municipalité sur sa gestion 2024
- Comptes communaux 2024